

Défi 2 : Promouvoir les modes de production et de consommation responsables

Défi 2 : Promouvoir les modes de production et de consommation responsables

SOMMAIRE

Préambule

Défi 2 : Promouvoir les modes de production et de consommation responsables

Déchets : Encourager la gestion des déchets de BTP et réduire la production à la source

Valorisation des ressources locales

Eco-responsabilité de la collectivité : tendre vers l'exemplarité

Économie sociale et solidaire : structurer une politique de développement

Soutien à l'emploi : rapprocher « économie » et « emploi »

Table des abréviations

PREAMBULE

En 1987, le rapport Brundland, « Notre avenir à tous », de la Commission de l'ONU sur l'environnement et le développement, a défini pour la première fois la notion de développement durable : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Un Agenda 21 ou « programme d'action pour le 21ème siècle » est une démarche de développement durable qui poursuit cinq finalités :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations
- l'épanouissement de tous les êtres humains
- la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

La Communauté d'agglomération Pau Pyrénées lance la réalisation de son Agenda 21 en 2009 dans le but de concevoir un modèle de développement durable du territoire partagé avec ses habitants et les acteurs socio-économiques. Son ambition n'est pas de réinventer les politiques sectorielles de la collectivité mais d'intégrer les finalités du développement durable dans l'ensemble de ses pratiques et de ses activités. Cette démarche collective et concertée fait suite à la charte de l'environnement adoptée en 2005 par les 14 communes de l'agglomération et qui constitue les prémices de la politique de développement durable du territoire.

Lors de la mutualisation des services entre la CDAPP et la Ville de Pau, la Mission Développement Durable a été créée pour favoriser la prise en compte du développement durable dans les métiers et politiques locales. L'Agenda 21, qui constitue un de ses outils pour passer à l'action, comprend donc deux échelles de réflexion : celui de l'agglomération et celui de la ville de Pau, qui a délibéré en faveur de l'enrichissement de la démarche communautaire.

Les communes de l'agglomération sont associées à la démarche. Chacune a l'opportunité d'inscrire ses actions dans la stratégie communautaire de développement durable et peut participer au plan d'actions de l'Agenda 21.

L'élaboration d'un diagnostic partagé avec les acteurs socio-économiques du territoire, a permis d'identifier environ 250 enjeux thématiques auxquels la Communauté d'agglomération et la Ville de Pau doivent répondre. Le Conseil de développement ainsi que les conseils de quartier de la ville ont participé activement à ce processus. Aux croisements de ces enjeux, cinq défis se dessinent pour les collectivités dans les 10 à 15 années à venir :

- Permettre à chacun d'être acteur du développement durable
- Promouvoir des modes de production et de consommation responsables
- Lutter et s'adapter au réchauffement climatique
- Créer les conditions d'un mieux vivre-ensemble
- Concilier développement urbain et nature en ville

Ce document précise les orientations stratégiques données dans le Défi 2 : Promouvoir des modes de production et de consommation responsables. Il est étayé par les éléments du diagnostic et suggère d'ores et déjà quelques pistes pour passer à l'action.

Défi 2 : Promouvoir les modes de production et de consommation responsables

Produire et consommer de façon responsable constitue l'une des cinq finalités du développement durable. Depuis sa création en 2000, la Communauté d'agglomération poursuit cette finalité avec la mise en place d'une politique en faveur de la **gestion et de la réduction des déchets**. Si elle ne peut s'immiscer directement dans la vie des entreprises, la collectivité peut jouer un rôle d'accélérateur de changement dans les modes de consommations. L'**éco-responsabilité de la collectivité** doit être rendue visible dans ses pratiques comme dans ses politiques d'achat, dans l'organisation de ses manifestations comme dans le comportement de ses agents. Enfin, le développement de l'**économie sociale et solidaire** devrait permettre de favoriser une économie plus durable qui limite ses impacts sur l'environnement et améliore les conditions sociales de production. Cette démarche doit être complémentaire d'une **politique de soutien à l'emploi** pro-active et plus proche des entreprises.

Principaux constats du diagnostic

Points +

Une politique de gestion durable des déchets structurée
Une majorité d'emplois non délocalisables sur le territoire
Des initiatives du territoire en matière d'organisation éco-responsables des manifestations

Points -

Des acteurs de l'ESS pas encore structurés au niveau local et mal connus des élus, des agents et des habitants
Des filières agricoles de proximité insuffisamment organisées
Une absence d'offre de traitement des déchets pour les entreprises du BTP et les artisans

Objectifs stratégiques

Objectifs 2.1 : La CDAPP favorise la structuration des filières de traitement des déchets des entreprises et des artisans. Elle passe d'une logique de tri vers une logique de réduction de la production de déchets.

Objectif 2.2 : La collectivité valorise les ressources locales dans sa stratégie de développement et dans les services rendus à la population.

Objectif 2.3 : La CDAPP est exemplaire et mobilise les communes du territoire tant dans le domaine des achats responsables que des critères d'éco-conditionnalité. L'ensemble des manifestations organisées sont labellisées "éco-manifestations"

Objectif 2.4 : Les collectivités s'engagent et soutiennent les initiatives d'économie sociale et solidaire (AMAP, SCIC, Coopérative d'habitat,...).

Objectif 2.5 : Les collectivités rapprochent les politiques économiques et de l'emploi : développement des services aux entreprises et aux salariés, soutien à la création. Elles s'engagent en faveur de l'insertion par l'économie en particulier en tant qu'employeur.

Projet emblématique de l'Agenda 21 communautaire La déchetterie – recyclerie de Lescar

Suite à une première convention de partenariat signée en 2002 sur la collecte des déchets ménagers et assimilés, la Communauté d'agglomération Pau Pyrénées, la Communauté de communes du Mieu de Béarn et Emmaus Lescar-Pau se sont engagés dans la création d'une déchetterie recyclerie. Celle-ci associe un lieu de dépôt des déchets des particuliers à un dispositif de récupération en vue du réemploi ou du recyclage. Ouverte en août 2008, elle se divise en un espace de dépose des objets pouvant être réutilisés et une déchetterie classique.

Ouverte 7 jours sur 7, la déchetterie recyclerie d'EMMAUS fait parti du réseau des déchetteries de l'agglomération et suit les mêmes principes de fonctionnement. Cinq à six personnes assurent quotidiennement l'accueil et le tri des déchets. L'ensemble des objets réparés par les ateliers sont remis en vente dans le bric à brac.

Entre janvier et juin 2010, près de 23600 usagers ont été accueillis sur le site et 1166 tonnes de déchets ont été prises en charge par la CDA. La fréquentation du site augmente régulièrement depuis l'ouverture.

A terme, si la fréquentation augmente encore, un projet d'agrandissement sera à envisager. Pour le moment, les efforts doivent se concentrer sur la communication et la sensibilisation des usagers aux éco-gestes et à la préservation de l'environnement.



Projet emblématique de l'Agenda 21 palois La Ferme du Goût

Localisée dans le quartier Pau-Nord, la Ferme Marquezine est une ancienne ferme béarnaise appartenant à la Ville de Pau. L'objectif du projet en cours d'élaboration est d'y créer un centre d'éveil au goût et de partage culinaire, en s'appuyant sur deux outils principaux : une cuisine aménagée pour accueillir tous les types de publics et un jardin pédagogique « des cinq sens » également adapté aux personnes à mobilité réduite. Les activités se destineront à un public large, intégrant notamment les personnes en difficultés sociales.

La Ferme du Goût sera un lieu d'éducation populaire fondé sur le partage et la convivialité, transmetteur de savoirs et de savoir-faire. Elle constituera également un outil de valorisation du terroir et des savoir-faires locaux. Le principe moteur sera d'utiliser le goût et l'acte alimentaire, à travers toutes leurs dimensions, comme supports de réflexion sur la santé, l'environnement et les modes de vie et de consommation. L'accent sera porté sur la notion de cycle de vie des produits et sur un travail mené « de la graine aux déchets » (les groupes participeront aux travaux du jardin et après avoir cuisiné, apporteront les déchets organiques au compost).

La valorisation des produits de qualité, de saison et de proximité fera partie intégrante du projet.



Déchets : Encourager la gestion des déchets de BTP et réduire la production à la source

→ **Objectif stratégique 2.1** : La CDAPP favorise la structuration des filières de traitement des déchets des entreprises et des artisans. Elle passe d'une logique de tri vers une logique de réduction de la production de déchets.

Sur le territoire communautaire comme sur le Béarn, les collectivités structurent la gestion des déchets ménagers. Le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets assure une autonomie de traitement des déchets produits par les habitants du territoire et engage des démarches qualité sur les principaux sites de traitement. Les déchets professionnels relèvent quant à eux du marché économique privé.

Une diminution du volume d'ordures ménagères par habitants

L'année 2009 est la première où le volume d'ordures ménagères par habitants diminue (-3,86%).

La Communauté d'agglomération s'est investie en faveur de la mise en place de nombreuses collectes séparatives : emballages, papier/carton, bio-déchets, DMS, cartons commerciaux, papiers de bureaux, textiles, piles, cartouches, DEE... En 2009, une étude d'optimisation est menée pour rationaliser la collecte, diminuer son impact environnemental (prise en compte d'un indicateur carbone) et améliorer les conditions de travail et matérielles des agents.

Depuis 2000, le développement du geste de tri chez l'habitant est encouragé par des opérations de contrôle et de communication. Les eco-ambassadeurs interviennent à domicile, mais aussi dans les écoles et lors de nombreux événements grand public.

Un réseau de déchetteries composé de quatre sites publics

communautaires vient compléter le dispositif. La CDAPP soutient également des projets combinant recyclage et insertion sociale, comme la recyclerie EMMAUS ou l'installation du RELAIS 64.

Enfin, la CDAPP participe à des actions de prévention des déchets : diffusion de STOP PUB, vente de composteurs...

Une offre limitée pour les déchets artisanaux et du BTP

La Communauté d'agglomération assure uniquement la collecte des déchets assimilés aux ordures ménagères et donc soumis à la redevance spéciale.

Le marché économique privé de collecte des déchets professionnels est relativement présent sur le territoire mais demeure peu adapté aux faibles quantités. De plus, les entreprises font preuve de réticences à répercuter le coût de traitement de leurs déchets sur leurs produits.

Depuis 2009, la CCI organise une collecte mutualisée des déchets des entreprises n'étant pas pris en charge par la CDAPP (entreprises produisant plus de 8000 L de déchets par an).

La problématique des déchets du BTP est la plus prégnante. En effet, le territoire ne dispose pas d'exutoires techniquement et économiquement adaptés aux déchets des micro-entreprises artisanales (centres de stockage de classe 3 publics ou privés). Il n'existe pas non plus de déchetteries professionnelles adaptées.

Enfin, la Communauté d'agglomération et le SMTD mènent en 2010 une étude d'organisation de filière pour la collecte des gros producteurs de bio-déchets.

Programme local de prévention des déchets : une action coordonnée par le SMTD

En 2009, le SMTD (Syndicat Mixte de Traitement des déchets) a lancé l'élaboration d'un programme de prévention des déchets. A l'issu d'un travail participatif avec les producteurs, les distributeurs et les consommateurs, ce plan devrait aboutir en 2010 à la définition de moyens et d'actions permettant d'éviter, de réduire ou de retarder l'abandon d'un produit. L'objectif de réduction est donc à la fois quantitatif et qualitatif, avec le repérage et la sortie des déchets dangereux. Il s'agit également de mieux traiter les déchets.

Les objectifs poursuivis par le plan de prévention et leur déclinaison en actions s'inscrivent dans la droite ligne de l'Agenda 21.

Un taux de valorisation global qui remonte

Les modes de traitement par valorisation se diversifient chaque année, ce qui limite le recours à l'enfouissement aux déchets ultimes.

L'ensemble des déchets collectés par la CDA fait l'objet d'un tri et aucun n'est envoyé directement en centre d'enfouissement technique. Cela n'est pas le cas des déchets municipaux encore peu triés aujourd'hui.

Toutefois, l'augmentation des quantités collectées repose chaque année la question des capacités de traitement disponibles : UIOM (Unités d'Incinération d'Ordures Ménagères) et plate-formes de compostage à pleine charge, CET (Centre d'Enfouissement Technique) en fin d'exploitation. La nécessité de soustraire encore d'autres éléments non encore pris en charge de façon séparative (ex : biodéchets des professionnels, polystyrènes, films et sacs plastiques ...) apparaît nécessaire pour être en accord avec le Grenelle de l'environnement.

Des métiers à valoriser

A ce jour, la Direction Opérationnelle des Déchets constate un grand nombre d'incivilités, surtout en centre-ville. L'opération Faisons Pau Neuve, mise en place en 2009, a pour objectif de répondre à ce constat.

La dangerosité du métier a été prise en compte au niveau communautaire lors de la rédaction du document unique de sécurité.

Enfin, il est à souligner que le domaine des déchets est pourvoyeur de nombreux emplois, tant au sein de la collectivité que du monde économique local, notamment à destination de publics en difficulté d'insertion.

Gestion des déchets : les pistes pour l'action

Impulser une politique de réduction des déchets à la source

Structurer l'offre locale aux professionnels, notamment ceux du BTP et des artisans

Poursuivre le travail de sensibilisation de la population

Améliorer la reconnaissance publique et la revalorisation des métiers

Accompagner les filières locales pour les flux orphelins

Limiter les consommations énergétiques des équipements

Valorisation des ressources locales

→ **Objectif 2.2** : La collectivité valorise les ressources locales dans sa stratégie de développement et dans les services rendus à la population.

NB : La valorisation des ressources en eau est un enjeu important traité dans le défi 5.

Encore très peu de produits locaux dans la restauration collective

La cuisine communautaire livre 8000 repas par jour, dont 7200 à destination des scolaires. Hormis les écoles, les structures desservies sont les centres de loisirs, les crèches, le portage à domicile et certaines maisons de retraite.

L'approvisionnement de la cuisine centrale en produits locaux est rendu difficile par trois facteurs :

- Le Code des Marchés publics, qui ne permet pas de privilégier un produit du fait de son origine ;
- Le manque de structuration de l'offre locale. La FD CIVAM travaille avec la cuisine centrale pour structurer les acteurs et permettre un approvisionnement dans des volumes significatifs. Un effort est également à porter sur la traçabilité des produits dans le but de garantir les meilleures conditions sanitaires possibles pour les usagers.
- L'absence d'une légumerie et d'une organisation de personnel à même de réaliser les travaux de préparation (lavage, épluchage, découpe...) d'un volume aussi important de repas.

Malgré tout, quelques produits d'origines locales sont utilisés :

- Les légumes crus utilisés sans épluchage ainsi que certains fruits (kiwi, pomme) proviennent de la société Haupydis qui

« joue le jeu » du local. D'une semaine sur l'autre, elle propose des produits locaux qui sont retenus ou non en fonction de leur coût.

- Les viandes fraîches proviennent exclusivement de France (label ou signe de qualité – norme AFNOR). En viande bovine fraîche, le label rouge Blonde d'Aquitaine est demandé. Actuellement, l'approvisionnement provient du distributeur Vignasse et Donnay, implanté à Lons.
- La volaille provient de Dordogne (Blason d'or – volailles certifiées issues de producteurs localisés dans un rayon de 100 Km autour de Bergerac)

En dehors du marché d'approvisionnement, la direction de la cuisine centrale fait appel à des produits locaux de qualité, dans la limite imposée par le code des marchés publics (4000 euros). Cela permet l'achat ponctuel de boudin ou d'andouille béarnais, de fromage de brebis ou de yaourts bio à des producteurs locaux.

Ces premières expériences d'introduction de produits locaux et/ou biologiques mettent en évidence la nécessité de réaliser des actions de pédagogie et de sensibilisation au goût auprès des bénéficiaires, dont la majorité a entre 3 et 11 ans.

Des pistes de travail sont avancées pour encourager le recours aux ressources locales dans l'approvisionnement de la cuisine centrale : introduction de critères de saisonnalité, alotissement du marché selon les produits, introduction d'un critère de qualité de service et de réactivité... Leur développement devrait être soutenu par un engagement politique fort sur ce sujet.

Tourisme : un fort potentiel pour développer une offre éco-responsable

L'agglomération paloise constitue la troisième zone d'accueil touristique du département après la côte basque et la montagne. Il s'agit essentiellement d'un tourisme d'affaires et de courts séjours liés :

- à l'implantation du Palais des Congrès ;
- à la proximité de la montagne et de destinations touristiques de forte notoriété (Parc National des Pyrénées Occidentales, Espagne, Lourdes).
- au cadre et à l'existence sur Pau, d'un patrimoine de renommée (Musée du Château de Pau par exemple).

En 2008, la fréquentation touristique de l'Agglomération est estimée entre 3 et 3,2 millions de nuitées, soit environ 40 % des nuitées du Béarn et 15% du total départemental. Peu d'initiatives sont repérées en matière de développement durable alors que les caractéristiques du territoire peuvent être des supports pour qualifier une offre orientée dans ce sens :

- Plusieurs sites touristiques sont détenteurs du label tourisme et handicap : la ferme du Hameau de Pau, l'Hôtel la Palmeraie à Pau et l'Office de Tourisme de Lescar.
- Malgré l'absence de plan local de randonnée, des connexions existent avec d'autres PLR et à proximité de grands itinéraires : chemin de Saint Jacques, Chemin Henri IV. Les communes de Gan et Jurançon sont intégrées au PLR de Lasseube et Jurançon. Des entreprises touristiques, comme La Balaguère proposent des produits Randonnées au départ de Pau.
- Le circuit cyclotouristique du vignoble du Jurançon traverse la CDA. Dans l'agglomération, la mise en exploitation du nouveau réseau de transport couplée aux objectifs du Schéma directeur vélo pourront participer à la construction d'une offre balade urbaine en vélo.
- Sept structures d'activités équestres sont présentes sur la CDA.

L'Agglomération est marquée par la présence des haras de Gelos, l'hippodrome, le centre d'entraînement du Domaine de Sers, et l'accueil du Concours Complet International 4 étoiles.

- En termes de pêche, deux parcours no kill existent sur le Neez et le Gave de Pau.
- Un circuit de découverte des parcs et jardins de la Ville est proposé. La valorisation du potentiel paysager apparaît sous exploité et à relier avec les paysages.

Quelques initiatives sont développées par la communauté d'agglomération ou les offices de tourisme de Pau et de Lescar : développement de l'éco-gestion des manifestations, offre de promenades en calèches avec les Haras de Gelos, démarche qualité du Palais Beaumont...

Toutefois, malgré ce potentiel, aucune offre globale de produits touristiques éco-responsables n'est proposée.

Eco-responsabilité de la collectivité : tendre vers l'exemplarité

→ **Objectif 2.3** : La CDAPP est exemplaire et mobilise les communes du territoire tant dans le domaine des achats responsables que des critères d'éco-conditionnalité. L'ensemble des manifestations organisées sont labellisées "éco-manifestations"

Achats éco-responsables : des engagements pris depuis 2003

Dès décembre 2003, la Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées s'est engagée dans une politique d'achats éco et socio responsables, par la mise en place de clauses dans les marchés de fournitures ou de

services. La qualité environnementale ou sociale pouvait être prise également en considération comme critère de sélection des offres.

En 2004, un guide des achats éco-responsables a été produit afin d'aider les acheteurs de la collectivité à mettre en pratique cet engagement. Ce guide a été diffusé largement sur le territoire communautaire et même au-delà. Il a été accompagné de formations régulières des agents en interne ou par le biais du module ADEME créé en concomitance.

Les premières années ont vu des marchés "test" se mettre en place tant sur l'axe environnemental que social. C'est début 2008 que la collectivité a décidé de renforcer son engagement dans l'éco-responsabilité en imposant que tout marché fasse l'objet d'une réflexion préalable sur la prise en compte du développement durable. Une fiche spécifique complète les pièces du marché et permet à la Mission Développement Durable de vérifier que les principales clauses ont bien été mises en œuvre.

Globalement, fin 2008, 27% des marchés représentant 52% des montants engagés intègrent une clause éco-responsable contre 15% en 2007. La pratique se développe et se heurte aujourd'hui parfois aux limites de l'offre en certains produits.

Enfin, toujours en 2008, la collectivité a souhaité agir sur le plan de l'insertion sociale en imposant le recours aux clauses d'insertion pour les gros travaux et certains marchés de services. C'est un engagement rarement pris sur le territoire national mais qui porte ses fruits.

Toutes les actions menées par la Communauté d'Agglomération sont partagées avec les membres du réseau aquitain des acheteurs éco-responsables et avec les communes membres intéressées.

Eco-gestion des manifestations : un partenariat avec les associations locales

En 2009, la Communauté d'agglomération a organisé de façon éco-responsable la Coupe du monde de Canoë Kayak : verres réutilisables, transports collectifs, promotion des produits locaux ou biologiques... Un bilan carbone de cette manifestation a été réalisé par le CDIE Béarn.

Par délibération du 12 novembre 2009, la Ville de Pau a officialisé son souhait de développer les principes de l'éco-gestion dans les manifestations. Cela se concrétise par le recrutement d'un animateur chargé d'intégrer les critères d'éco-responsabilité pour le déroulement des événements dont la ville est organisatrice ou partenaire. Sa présence lors des grands événements structurants et médiatiques est assurée dans un but de contrôle et de conseil.

Enfin, sur le territoire, d'autres initiatives de ce type ont eu lieu : festival Emmaus, Hestiv'oc, Grand Prix de Pau...

Eco-responsabilité des agents : une première étape de sensibilisation

A l'occasion du lancement de l'Agenda 21, l'ensemble des cadres de l'agglomération et des communes membres ont eu la possibilité de bénéficier d'une séance de formation à l'Agenda 21 et au développement durable.

Cette initiative est complétée par un programme de sensibilisation destiné à l'ensemble des salariés de la collectivité. Il vise dans un premier temps à donner les clés de compréhension du développement durable et à se forger un langage commun. Le deuxième temps est consacré à un moment d'échanges visant à valoriser les initiatives des agents et faire remonter leurs idées d'actions.

A terme, ces séances de sensibilisation pourraient faire émerger un réseau des agents éco-responsables, capables de diffuser l'information et les bonnes pratiques dans les services de la collectivité.

Eco-responsabilité de la collectivité : les pistes pour l'action

Renforcer l'éco-gestion des manifestations et y intégrer les dimensions sociales et économiques

Former les maîtres d'ouvrage aux clauses environnementales dans les marchés publics

Être exemplaire dans les pratiques internes, dans la gestion des équipements publics et dans l'organisation des manifestations

Intégrer des critères d'éco-responsabilité dans les conventions d'aides ou de partenariat avec les acteurs du territoire

Économie sociale et solidaire : structurer une politique de développement

→ **Objectif stratégique 2.4** : Les collectivités s'engagent et soutiennent les initiatives d'économie sociale et solidaire (AMAP, SCIC, Coopérative d'habitat,...).

Suite à son adhésion au Réseau des Territoires de l'Économie Solidaire (RTES) en novembre 2008, la Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées a mandaté la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS Aquitaine) pour réaliser un diagnostic des acteurs de l'ESS sur son territoire.

Représentant 12,1 % des emplois soit 7692 salariés, les structures de l'économie sociale et solidaire sont principalement des associations (à

88%). 74% des structures sont implantées sur Pau, la ville-centre. Viennent ensuite Lescar (6%), Billère (5%), Jurançon et Lons (3% chacun) et Bizanos avec 2,5%. Les structures liées à l'ESS sont peu présentes sur le reste du territoire.

Les secteurs les plus représentés sont les services (38%), l'éducation et la santé (31%) et les activités financières (10%). Les acteurs du social et de la santé soulignent à la fois l'importance et la fragilité de l'économie sociale et solidaire dans leur domaine, notamment en ce qui concerne le maintien à domicile des personnes âgées ou dépendantes.

Un soutien jusqu'alors ponctuel aux entreprises de l'économie sociale et solidaire

Jusqu'à présent, seules des initiatives ponctuelles relatives à l'économie sociale et solidaire ont été soutenues par la CDAPP par la mise en œuvre des compétences économique, de la politique de la ville et de l'environnement.

Ces trois dernières années, l'agglomération a ainsi soutenu les initiatives suivantes :

- L'implantation de l'entreprise le Relais 64 qui collecte et valorise les textiles usagés
- La création de la SAS Graines, une couveuse dédiée à l'installation de jeunes agriculteurs hors cadre familial
- La déchetterie recyclerie d'Emmaüs
- Le soutien à l'activité de Télécoms Sans Frontières, première ONG spécialisée en télécommunications d'urgence
- Le soutien à ACT 3, une association d'insertion qui a pour activité la formation de femmes détenues de la Maison d'arrêt de Pau au tissage pour la Haute couture
- Le soutien du projet Néoptera qui repose sur la création de

nouvelles fonctionnalités visant la conception et le développement de services innovants dans le domaine du transfert, du stockage, du partage et de la manipulation de documents numériques à destination des internautes, professionnels ou particuliers.

Le Relais 64

En réponse à la double problématique de réduction des déchets à la source et de création d'emplois locaux à destination des publics défavorisés, la Communauté d'agglomération Pau Pyrénées a lancé un appel à projet destiné à identifier des solutions opérationnelles dans le domaine de la valorisation des textiles. L'entreprise Le Relais a été retenue.

Implanté sur la zone Pau Pyrénées, Le Relais assure donc des opérations de collecte en apport volontaire via des conteneurs placés sur l'espace public et sur les parkings des grandes et moyennes surfaces.

A ce jour, elle a collecté plus de 2000 tonnes de textile, qui sont valorisées en majorité en isolant textile. En 2009, elle a ouvert la boutique Ding Fring dans laquelle elle propose des vêtements de seconde main.

Cette activité a permis la création de 18 emplois en 18 mois. Avec l'installation d'une chaîne de tri, l'objectif est d'arriver en 2011 à la création de 50 emplois dont 45 réservés à des publics en difficultés d'insertion.

Économie sociale et solidaire : les pistes pour l'action

Partager le diagnostic des acteurs de l'ESS réalisé par la CRESS Aquitaine en 2009

Définir une politique de promotion et de développement de l'ESS, notamment dans les domaines liés aux éco-activités et aux services à la personne

Favoriser le lien entre les acteurs de l'ESS et l'économie « traditionnelle », via notamment les structures d'insertion

Soutien à l'emploi : rapprocher « économie » et « emploi »

→ **Objectif 2.5** : Les collectivités rapprochent les politiques économiques et de l'emploi : développement des services aux entreprises et aux salariés, soutien à la création. Elles s'engagent en faveur de l'insertion par l'économie en particulier en tant qu'employeur.

Une majorité d'emplois non délocalisables

En comparaison avec les autres zones d'emplois du département, la spécificité de Pau réside dans la part importante des revenus constitués par les salaires publics, du fait du statut de préfecture et de la présence de l'université.

La majorité des emplois (44%) est peu délocalisable et appartient à « l'économie résidentielle », c'est à dire aux services marchands aux personnes (services aux particuliers, construction, éducation (hors fonction publique), santé, action sociale, commerce de détail, activités

financières et le transport de voyageurs). La sphère publique réunit 28% des emplois. L'appareil productif, qui englobe les secteurs orientés vers les marchés extérieurs au territoire, concerne également 28% des emplois.

Les employés sont majoritaires sur l'agglomération paloise (30,7% des actifs) mais leur proportion diminue au profit des professions intermédiaires et des cadres. La part des ouvriers est également en légère baisse sur la période.

Un marché de l'emploi impacté par la crise économique

En 2008, sur l'agglomération, 3255 bénéficiaires du RMI sont recensés (dont 2292 sur la ville de Pau), contre 3023 en 2002. (Source : CAF Béarn et Soule, 2009). Le taux de chômage est de 11,5%, en forte diminution par rapport à 1999 (14,1%). Néanmoins, même si aucun chiffre n'est encore disponible localement, la crise économique actuelle laisse à penser que ce taux est aujourd'hui en augmentation. Toutes les catégories de population (sexe, âge) bénéficient de cette baisse. Le taux de chômage des femmes reste supérieur à celui des hommes mais l'écart se réduit en 2006. Les moins de 25 ans demeurent les plus touchés.

Depuis le quatrième trimestre 2008, la crise économique impacte directement le marché du travail. Le retour à l'emploi est rendu encore plus difficile pour les personnes qui étaient déjà fragiles et dont le profil est le moins recherché (manque de qualification ou d'expérience professionnelle) ou qui subissent des freins à l'emploi (manque de mobilité, problème de santé, situation familiale...).

Les acteurs de l'emploi révèlent qu'un décalage croissant existe entre les droits « théoriques » des personnes défavorisées et l'accès réel aux dispositifs destinés à favoriser l'insertion professionnelle. A titre d'exemple, en fin d'année 2009, la part des travailleurs pauvres pouvant prétendre au RSA et qui percevra effectivement cette allocation est estimée à 25%.

Des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi

A l'échelle de l'agglomération, le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) Pau Pyrénées est un outil d'animation, de coordination, d'innovation et de mise en œuvre des politiques en matière d'insertion, d'emploi et de formation. Son public correspond aux personnes les plus éloignées de l'emploi. En 2008, le PLIE a accompagné 653 personnes éloignées de l'emploi, grâce à ses 10 conseillers référents. Le taux de sortie positive après 6 mois de travail salarié ou de formation qualifiante a été de 61,46 %.

Dans le cadre de la politique de la Ville, le Club Emploi et Développement du Hameau offre un lieu de proximité pour les habitants et les entreprises du quartier du hameau sur les questions de l'emploi et du développement économique. En 2008, il a accueilli 388 personnes. 51 ont trouvé un emploi durable et 74 parcours de formation ont été mis en place. En moyenne, près de 5 CDI et 15 CDD ont été signés par mois.

Enfin, la Mission Locale Jeunes Pau Pyrénées accompagne les 16-25 ans vers une insertion professionnelle. Les principaux secteurs d'emplois restent les services, les commerces, le bâtiment et travaux publics et le travail en intérim. La période de précarisation après la sortie du cursus scolaire dure entre 3 et 8 ans et tend à augmenter.

L'insertion par l'activité économique : un dispositif qui fait ses preuves

Par une délibération de 2007, la Communauté d'agglomération a souhaité promouvoir le développement et la généralisation de la clause d'insertion dans les marchés publics. Elle réserve ainsi au minimum 5% du nombre total d'heures travaillées dans ses marchés de travaux et de services. La Ville de Pau a également délibéré dans ce sens en 2009.

En 2009, sur l'agglomération paloise et sans distinction de maîtrise d'ouvrage public, 51 personnes ont ainsi pu bénéficier de ces clauses. Parmi elles, deux sont aujourd'hui en CDI, 6 ont décroché un emploi de

plus de 6 mois et 4 autres sont entrées en formation qualifiante.

Localement, c'est le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, porté par le GIP DSU qui met en œuvre cette procédure et fait le lien entre les différents partenaires mobilisés : la Mission locale, le Pôle emploi, le conseil général et les structures d'insertion par l'activité économique.

Des opportunités de création et d'emploi dans le champ des éco-activités et des TIC

Entre 2001 et 2007, à l'échelle de la Ville de Pau comme de l'Agglomération, une progression importante des activités dans le domaine de la construction et des services est observée alors que le nombre d'établissements industriels est en recul.

Les filières d'excellence soutenues par la CDAPP (Géo-sciences et génie pétrolier, aéronautique, agro-alimentaire, filière cheval) présentent des opportunités de diversification en lien avec les éco-activités. Le domaine du génie pétrolier s'oriente vers le développement de nouvelles formes d'énergies (géothermie, méthanisation, biomasse), comme l'illustre la création du pôle de compétitivité AVENIA. De plus, les compétences locales peuvent trouver des applications nouvelles. C'est le cas de celles utilisées en matière d'imagerie sismique de forage et qui peuvent être redéployées sur la géothermie. Dans le domaine des biomatériaux, les filières émergentes utilisent principalement de la biomasse disponible localement (maïs, chanvre, pin maritime...).

Première collectivité locale à avoir déployé un réseau à Très Haut Débit en FTTH, la communauté d'agglomération soutient la filière des technologies de l'information et de la communication. Le déploiement des usages associés à cette infrastructure de pointe constitue désormais une priorité, tant du point de vue de la modernisation de l'administration que des usages professionnels ou domestiques. Un projet phare est d'ailleurs la constitution de THD3, un réseau de

partenaires à même de favoriser la création d'emplois non délocalisables et la formation dans les métiers liés au déploiement des solutions très haut débit et des techniques liées aux énergies nouvelles et renouvelables.

La Communauté d'Agglomération ne dispose pas d'outils de soutien à la création d'entreprises (type couveuse ou pépinière). Toutefois, elle apporte son aide à plusieurs structures membres du réseau Pau-Pyrénées Entrepreneurs et qui visent à faciliter le parcours des créateurs d'entreprises sur le territoire, TPE et PME principalement :

- l'Association pour le Droit à l'initiative Economique (ADIE),
- l'Association Adour Entreprendre, qui dispose d'un programme spécifique à l'économie sociale et solidaire,
- Béarn Initiatives, Plate-Formes d'Initiatives Locales

Emploi et développement économique : les pistes pour l'action

Structurer une politique communautaire en faveur de l'économie et de l'emploi

Promouvoir les initiatives dans le champs des éco-activités

Favoriser la création d'activités relatives aux applications TIC dirigées vers le développement durable

Renforcer les actions destinées aux créateurs d'entreprises (coopératives d'activités, couveuses...)

Favoriser l'insertion par l'activité économique

Renforcer l'accompagnement des publics prioritaires : jeunes, personnes peu qualifiées ou démobolisées

Utiliser les ressources des collectivités et institutions publiques en tant que structures employeurs (contrats d'apprentissage, contrats aidés, valorisation des métiers de la FPT)

Défi 2 : Promouvoir des modes de production et de consommation responsables

TABLE DES ABREVIATIONS

ADEME : Agence Départementale pour l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie	FTTH : Fiber To The Home
ADIE : Association pour le Droit à l'Initiative Économique	FOP DSU : Groupement d'Intérêt Public pour le Développement Social Urbain
AFNOR : Agence Française de Normalisation	PFIL : Plate-Forme d'Initiatives Locales
AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne	PLIE : Plan Local d'Insertion à l'Emploi
BTP : Bâtiment et Travaux Publics	PLR : Plan Local de Randonnées
CDAPP : Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées	RMI : Revenu Minimum d'Insertion
CDD : Contrat à Durée Déterminée	RSA : Revenu de Solidarité Active
CDI : Contrat à Durée Indéterminée	RTES : Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire
CDIE : Centre de Documentation et d'Initiatives pour l'Environnement	SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif
CET : Centre d'Enfouissement Technique	UIOM : Unités d'Incinération d'Ordures Ménagères
CRESS : Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire	
DEEE : Déchets issus des Équipements Électriques et Électroniques	
DMS : Déchets Ménagers Spéciaux	
DOD : Direction Opérationnelle des Déchets	
ESS : Économie Sociale et Solidaire	
FD CIVAM : Fédération Départementale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural	